

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE... DES REFORMES CERTES, MAIS QUI N'ONT PAS ENCORE TROUVE DE TRANSPOSITION CONCRETE

Du point de vue de la politique de l'environnement, 2014 fut une année plutôt terne. A vrai dire, aucun projet vraiment signifiant n'a été réalisé par le ministère compétent. Ce dernier l'expliqua avec l'argument qu'après la mise en place du nouveau gouvernement, il fallait d'abord réorganiser le ministère et l'administration de l'Environnement. Le Mouvement Ecologique soutient depuis des années la transposition de cette réforme qui n'a que trop tardé, sans pour autant perdre de vue les dossiers concrets et le travail sur le terrain.

Attaquer enfin concrètement la réforme de l'administration de l'Environnement

La structure actuelle de l'administration de l'Environnement ne répond plus d'aucune manière aux exigences d'une administration moderne. La protection proactive de l'environnement est largement insuffisante et la coopération entre les différents services dans le sens d'une protection intégrée de l'environnement présente des lacunes énormes. C'est la raison pour laquelle le Mouvement Ecologique s'engage depuis des années en vue de la réorganisation de cette administration. Certes, le gouvernement précédent avait lancé la réforme tant attendue, or, elle n'en a jamais divulgué officiellement les principaux accents.

L'orientation de la réforme fut finalement présentée au milieu de l'année dernière dans le cadre d'un workshop. La réorganisation envisagée paraissait tout à fait cohérente, quoique légèrement trop abstraite. A la demande du ministère lui-même, le Mouvement Ecologique a aussitôt adressé un catalogue de questions au ministère et à l'administration.

Une analyse basée sur des exemples concrets livrés par le Mouvement Ecologique pourrait ainsi démontrer dans quelle mesure la réorganisation porterait ses fruits dans la pratique et dans quelle mesure – ainsi la question fondamentale - la réforme de l'administration profiterait aux dossiers de manière très concrète et, au-delà, quelles seraient les procédures optimisées. Malheureusement, à cette date, soit 8 mois après l'introduction du catalogue de questions, le Mouvement Ecologique reste toujours en attente d'une réponse. Aussi, tout indice dévoilant ou suggérant un lancement, sinon une transposition quelconque ne fut-ce que d'une étape de la réforme, fait défaut. Bref, aucun nouvel accent n'est visible.

Dossier «Monkeler»: le meilleur exemple pour illustrer les problèmes qui existent dans le domaine de la protection de l'environnement

En début d'année, la demande d'autorisation en vue de l'implantation d'une usine de bitume à Esch au lieu-dit « Um Monkeler » avait suscité pas mal de discussions. Les communes et les citoyens ont évidemment manifesté leur opposition farouche, alors que le ministère compétent s'est dit dans l'impossibilité de refuser, en l'absence de tout argument juridiquement fondé, si l'entreprise était disposée à se plier aux exigences réglementaires en vigueur.



Le Mouvement Ecologique et la Section régionale Sud ont saisi l'occasion et ont communiqué une prise de position détaillée, en mars, sous le titre «Um Monkeler: Debatten nutzen für grundsätzliche Verbesserungen!». A l'aide de l'exemple-type «Monkeler», il s'agissait de thématiser globalement les problèmes fondamentaux qui existent dans le domaine de la politique environnementale: absence d'autorisations commodo-incommodo pour des zones industrielles entières, absence de contrôles du respect des dispositions réglementaires en place ... pour ne mentionner que ces deux exemples là.

En ce qui concerne la politique générale en matière d'environnement, il faut malheureusement constater que même les requêtes concrètes dans ce contexte sont restées sans réponse de la part du ministère du Développement durable et du ministère de l'Economie. Un an après « l'affaire Monkeler », il semblerait que le ministère compétent n'ait point engagé des améliorations structurelles.

ARCELOR/Mittal ... une histoire sans fin!

La Section régionale Sud, en étroite collaboration avec «Stop Dioxin» et, en partie, le Mouvement Ecologique national, a communiqué à plusieurs reprises son opposition suite au constat d'un dépassement flagrant et systématique des valeurs d'émission et d'immission maximales de la part de l'aciérie électrique implantée à Esch-Belval. Aussi, au mois de février, une entrevue avec le secrétaire d'Etat C. Gira eut lieu dans ce contexte. Malheureusement sans succès notable, puisque les taux des émissions et immissions restaient particulièrement alarmants tout au long de 2014, ayant contraint le Mouvement Ecologique, la Section régionale Sud et «Stop Dioxin» à intervenir auprès de la Commission européenne à Bruxelles en 2015 pour signaler le non-respect des valeurs légales en place.



Dossier «Findel» – depuis toujours un chantier qui est loin de satisfaire!

C'est un fait indéniable que l'aéroport national ne dispose pas des autorisations requises et adaptées à son exploitation. En dépit de l'existence d'un jugement (obtenu suite à l'intervention du Mouvement Ecologique) confirmant la négligence des dispositions juridiques en vigueur, le nouveau gouvernement n'a rien entrepris pour que ces exigences juridiques soient enfin remplies. Bien au contraire, à titre d'exemple: le nombre de vols de nuit ne cesse d'augmenter. A noter que le Mouvement Ecologique est membre de la «commission aéroportuaire», qui se compose de représentants issus des ministères et administrations compétentes, et de la société civile et des communes.



En 2015, conformément aux dispositions européennes, de nouveaux plans d'action de lutte contre le bruit seront présentés. Le Mouvement Ecologique accompagnera l'élaboration de ces plans de manière vigilante et constructive et s'engagera comme par le passé dans le but d'une amélioration dans l'intérêt de l'environnement et du citoyen.

Garantir une protection cohérente de l'environnement - l'objectif primaire des actions menées par le Méco

Il va de soi que la politique environnementale est comme un fil rouge qu'on retrouve partout dans les dossiers et travaux menés par le Mouvement Ecologique. Que ce soit moyennant des informations aux citoyens sur la qualité de l'air, ou encore via des objections formulées à l'égard d'une entreprise qui ne répond pas aux exigences en matière d'autorisation d'établissement : tant le Mouvement Ecologique que ses Sections régionales interviennent directement dans de nombreux dossiers !



Les initiatives en matière de protection des eaux: voir sous le chapitre «Agriculture»